

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt février deux mille vingt-trois à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUEDEC.

ABSENTE EXCUSÉE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 JANVIER 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur HUBERT présente le budget communal.

Approbation du compte de gestion du Trésorier – Année 2022

Il est tout d'abord fait état du compte de gestion de l'année 2022 transmis par la trésorerie dont une synthèse est expliquée en séance.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077015		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MELUN		ETABLISSEMENT : CHAMPEAUX	
Résultats budgétaires de l'exercice				Exercice 2022	
98000 - CHAMPEAUX					
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	1 210 585,46	1 516 090,69	2 726 676,15		
Titres de recette émis (b)	84 939,71	686 695,49	771 635,20		
Réductions de titres (c)		275,00	275,00		
Recettes nettes (d = b - c)	84 939,71	686 420,49	771 360,20		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	1 210 585,46	1 516 090,69	2 726 676,15		
Mandats émis (f)	301 047,15	672 903,90	973 951,05		
Annulations de mandats (g)		1 869,44	1 869,44		
Depenses nettes (h = f - g)	301 047,15	671 034,46	972 081,61		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		15 386,03			
(h - d) Déficit	216 107,44		200 721,41		

⇒ Le compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif – Année 2022

Monsieur HUBERT présente ensuite le détail du compte administratif qui précise l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées sur l'année 2022.

Section de fonctionnement

<u>Section de fonctionnement</u>		réalisé 2021	BP+DM	réalisé 2022
Chapitre	Dépenses	619 509,41	1 516 090,69	671 034,46
011	Charges à caractère général	124 615,89	211 000,00	166 022,39
012	Charges du personnel	187 275,06	185 000,00	181 696,74
014	FNGIR / FPIC			
65	Autres charges de gestion courante	299 703,19	907 105,23	305 206,01
66	Charges financières	5 033,26	4 400,00	4 398,86
67	Charges exceptionnelles	2 882,01	-	125,00
022	dépenses imprévues		15 000,00	
023	virement section investissement		180 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 585,46	13 585,46
		réalisé 2021	BP+DM	réalisé 2022
Chapitre	Recettes	677 179,77	1 516 090,59	686 420,49
002	Résultat de fonctionnement reporté		845 490,59	
013	Atténuation de charges	4 902,62	-	197,44
70	Produits de services du domaine	26 044,84	26 000,00	15 027,08
73	Impôts et taxes	440 254,00	450 000,00	455 092,00
73	Dotations diverses état	319,00	600,00	
73	Mnes	43 180,00	40 000,00	47 603,00
73	Taxe droit mutation	45 404,95	40 000,00	62 017,31
73	autres reversements	2 011,00	2 000,00	1 884,00
73921	Attribution compensation	13 041,00	13 000,00	13 041,00
74	Dotations subventions et participations	83 604,17	82 000,00	76 012,29
75	Autres produits de gestion courante	17 286,48	17 000,00	15 542,61
76	Produits financiers	3,65		3,76
77	Produits exceptionnels	1 128,06		-
	Résultat			
	Résultats cumulés			
	Résultat de fonctionnement :	57 670,36		15 386,03
	Résultat cumulé	845 490,59		860 876,62

Les dépenses du chapitre 11 sont inférieures à la prévision du fait que :

- les travaux d'aménagement du logement de la tuilerie ne sont pas terminés (report en 2023)
- des économies sont constatées sur l'énergie (extinction éclairage publique)

Au chapitre 65 : le RPI représente 199K€ et la piscine 34K€

Au chapitre 70, les recettes liées à la redevance des antennes sont manquantes (perçues par la CC) mais vont être régularisées sur 2023 (10K€)

On constate un versement plus important que prévu sur le fond départemental de péréquation des droits de mutation.

Le résultat 2022 est excédentaire de 15K€

Section d'investissement

<u>Section d'investissement</u>		BP+DM	M14/M57 réalisé 2022
Chapitre	Dépenses	1 210 585,46	301 047,15
D01	Déficit antérieur		
041	Opérations patrimoniales	-	-
13	Subventions d'invest.		
16	Emprunts et dettes ass.	21 000,00	20 418,22
20	Immobilisations incorp.	90 000,00	29 555,46
21	Immobilisation corporelles	371 185,46	208 980,21
23	Immobilisation en cours	728 400,00	42 093,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
		BP+DM	réalisé 2022
	Recettes	1 210 585,46	84 939,71
R01	Reprise de l'excédent ant.	402 541,99	
021	Virement section fonct.	180 000,00	
041	Opérations patrimoniale	-	
10	Dot. Fonds divers et rés.		6 707,25
10	FCTVA	5 000,00	
10	Taxe locale d'équipement	3 458,01	
13	Subventions d'invest.	606 000,00	62 147,01
21	Immobilisations corp.		2 499,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 585,46	13 585,46
	Résultat d'investissement		216 107,44
	Résultat antérieur		402 541,99
	Résultat cumulé		186 434,55

Les dépenses d'investissement 2022 (20,21,23) se ventilent ainsi :

- Acquisition logement champart : 180 K€
- Solde du contrat rural : 42 K€
- Maîtrise d'œuvre travaux : 16 K€
- Jeux extérieurs : 11 K€
- Solde PLU : 6 K€
- Logiciel JVS : 6 K€
- Végétalisation cimetière : 5 K€
- Plantation arbres écoles : 5 K€
- Divers : 10 K€

Soit 281 K€

Les recettes se décomposent comme suit :

- 10 => FCTVA et taxe d'aménagement
- Subventions diverses : 62 K€
contrat rural voirie,
SDESM
école apprenante
souvenir français -> restauration monument

Déficit d'investissement 2022) = 216 K€

Résultat cumulé à 186K€

Il est précisé qu'à fin 2022, le capital à rembourser des emprunts s'élève à 131 K€.

⇒ Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget communal M14 – Année 2022

CONSIDÉRANT que les résultats du compte administratif 2022 du budget communal font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 860 876,72 €
- Un excédent d'investissement de : 186 434,55 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'AFFECTER** la somme de 186 434,55 € en recettes au compte 001 de la section d'investissement.
- **D'AFFECTER** la somme de 860 876,72 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

Vote du budget communal M14 – Année 2023

Le budget primitif 2023 proposé au vote est ensuite détaillé à l'assemblée.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		BP+DM	réalisé 2022	BP2023
Chapitre	Dépenses	1 516 090,69	671 034,46	1 563 776,62
011	Charges à caractère général	211 000,00	166 022,39	182 000,00
012	Charges du personnel	185 000,00	181 696,74	186 000,00
014	FNGR / FPIC			
65	Autres charges de gestion courante	907 105,23	305 206,01	308 000,00
67	Autres charges exceptionnelles			601 111,17
66	Charges financières	4 400,00	4 398,86	3 800,00
67	Charges exceptionnelles	-	125,00	
022	dépenses imprévues	15 000,00		-
023	virement section investissement	180 000,00		282 865,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 585,46	13 585,46	
Résultat				
Résultats cumulés				
Résultat de fonctionnement :			15 386,03	
Résultat cumulé			860 876,62	

Les dépenses du chapitre 11 intègrent les données suivantes ;
Hausse de l'énergie
Finalisation des travaux du logement de la tuilerie
Hausse liées à l'inflation (achats, assurance, ...)

Peu d'évolution prévue sur les dépenses de personnel

Au 65, le RPI représente 201 K€ et la piscine 36K

En recettes :

Au 70, récupération des redevances d'antennes 2022

Au 73, une évolution des bases d'impôt est intégrée mais pas de hausse des taux d'imposition
La redevance des mines est estimée à 40K€ tout comme le fonds de péréquation des droits de mutation.

Au 74 : dotation Etat

Au 75 : révision du loyer du lgt de la tuilerie

Section d'investissement

Section d'investissement		BP+DM	réalisé 2022	BP2023
Chapitre	Dépenses	1 210 585,46	301 047,15	1 194 300,00
D01	Déficit antérieur			
041	Opérations patrimoniales			
13	Subventions d'invest.			
16	Emprunts et dettes ass.	21 000,00	20 418,22	20 800,00
20	Immobilisations incorp.	90 000,00	29 555,46	106 000,00
21	Immobilisation corporelles	371 185,46	208 980,21	327 500,00
23	Immobilisation en cours	728 400,00	42 093,26	740 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Résultat				
Résultats cumulés				
Résultat d'investissement :			- 216 107,44	
Résultat antérieur			402 541,99	
Résultat cumulé			186 434,55	

Liste des investissements prévus TTC :

Travaux énergétique école : 710 K€
Restauration collégiale : 310 K€
Maitrises d'œuvre, SPS : 80 K€
Révision du PLU : 20 K€
Logement poste : 5 K€
Logiciel cimetièrre : 5 K€
Armoire ignifugée : 3,5 K€
Divers : 40 K€

Soit 1 173,5 K€

Détail des subventions :

Ecole (DETR 80%) : 474 K€
Collégiale : 180 K€
Reprise concessiosn (FER) : 7,5 K€
Log cimetièrre (FER 50%) : 2 K€
Armoire (FER 50%) : 1,5 K€

Soit 665 K€

Les taux d'imposition 2023 seront votés à réception des bases (pas de hausse prévue pour la Commune dans le budget présenté).

3 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE DANS LE CADRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL

Monsieur le Maire explique que la gestion du cimetière devient de plus en plus compliquée notamment au niveau du plan. Plusieurs de ses collègues maires ont fait l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière auprès de la société O MULTIMEDIA et en sont satisfaits. L'entreprise intervient avec un drone pour cartographier le cimetière. Par la suite, les données sont intégrées dans le logiciel. Les pompes funèbres ou les familles concernées pourront lors d'une visite, retrouver les informations sur les concessions en scannant un QR CODE affiché à l'entrée du cimetière.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine et Marne dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER).

Le montant de cette acquisition s'élève à 4 120 € HT. Le Conseil Municipal doit approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût HT du logiciel		4 120,00 €
Contrat FER	50%	2 060,00 €
Autofinancement de la Commune	50 %	2 060,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **AUTORISE** le Maire à faire l'acquisition du logiciel de cimetière auprès de la Société O MULTIMEDIA pour un montant HT de 4 120 € (soit TTC 4 944 €) ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement présenté ;

↳ **AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du FER auprès du Département de Seine et Marne.

4 - REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE COMMUNAL À MADAME FABIENNE BONNEMAIN

Le 26 mars 2001, Madame BONNEMAIN a acheté deux emplacements dans le cimetière communal : n° 203 et 204 (concessions perpétuelles) pour un montant total de 1 400 francs (soit **213,43 €**).

Suite à erreur sur le plan du cimetière constatée en 2022, il n'y a pas assez de place pour deux concessions. En effet, une concession est égale à 1,50 m. Il ne reste en tout et pour tout que 2,70 m.

Suite aux échanges avec Madame BONNEMAIN, elle accepte de céder une des deux concessions à condition d'être remboursée. Le remboursement est prévu par les textes si la concession est libre (ce qui est le cas) et seulement à hauteur du montant perçu par la Commune. La part du CCAS ne peut être récupérée (soit 30 %).

Il convient d'accepter de lui rembourser la somme de **140,26 €** détaillée ci-dessous :

	Francs	Euros
Achat de la concession	700,00	106,72
Frais d'assiette et de timbre	220,00	33,54
Total	970,00	140,26

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement des sommes avancées par Madame BONNEMAIN en 2001, soit 140,26 €.

5 - ACQUISITION D'UNE ARMOIRE IGNIFUGE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE DANS LE CADRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une armoire ignifuge pour les registres de l'État-Civil qui doivent être mis en sécurité. L'armoire permet, en cas d'incendie, de les protéger durant 1 heure.

À la question posée sur la numérisation des actes, il est répondu que l'opération de numérisation est très onéreuse. À chaque demande, le secrétariat de la Mairie scanne automatiquement les actes afin de préserver les registres.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine et Marne dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER).

Le montant de cette acquisition s'élève à 3 061,31 € HT. Le Conseil Municipal doit approuver le plan de financement ci-dessous :

Coût HT de l'armoire ignifuge		3 061,31 €
Contrat FER	50%	1 530,66 €
Autofinancement de la Commune	50 %	1 530,65 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** le Maire à faire l'acquisition d'une armoire ignifuge auprès de la Société BJARSTAL pour un montant HT de 3 061,31 € (soit TTC 3 673,57 €) ;

✚ **APPROUVE** le plan de financement présenté ;

✚ **AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du FER auprès du Département de Seine et Marne.

6 - COLLÉGIALE SAINT MARTIN - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA CROISÉE DU TRANSEPT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

La commune de CHAMPEAUX entame la 4^{ème} phase de restauration de la Collégiale de CHAMPEAUX. Cette opération concerne la restauration de la toiture de la croisée du transept, à l'origine de nombreuses dégradations de notre édifice.

Monsieur le Maire explique que les demandes de subvention avaient été faites en 2019 sur l'estimation de Monsieur MOULIN ACMH, pour un montant de travaux de 205 500 €, 30 825 € de frais d'honoraires, soit un total de 236 325 €. Après la crise sanitaire et l'explosion des coûts des matières premières, les offres reçues ne sont plus en adéquation avec l'estimation de notre maître d'œuvre : montant des travaux 256 178 €, frais d'honoraires de 29 469 € et mission SPS de 2 528 € pour un total de **288 174 €**.

Le 17 décembre 2020, le conseil départemental a accordé une subvention à hauteur de 47 265€.

Aussi, le Conseil Municipal sollicite une nouvelle aide financière auprès du Département pour un montant de 46 664 € et modifie le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES HT		RECETTES HT		
		FINANCEURS	SUBVENTIONS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	256 177,80	DRAC	118 163,00	41%
Honoraires 2BDM	29 468,70	RÉGION	47 265,00	16%
SPS	2 527,50	DÉPARTEMENT	47 265,00	16%
		DÉPARTEMENT AIDE COMPLÉMENTAIRE 2023	46 664,00	16%
		AUTOFINANCEMENT	28 817,40	10%
TOTAL HT	288 174,00	TOTAL HT	288 174,40	100%

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** le plan de financement présenté.

↳ **AUTORISE** le Maire à solliciter une nouvelle aide auprès du Département de Seine et Marne.

7 - PROJET DE CRÉATION D'UN CITY STADE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des jeunes du village qui l'ont sollicité pour la réalisation d'un City Stade. Après étude de faisabilité et renseignement pris sur les aides proposées, il est envisagé de lancer ce projet pour 2024. Celui-ci serait positionné à l'endroit du plateau polyvalent actuel, juste derrière la salle des fêtes. Le montant s'élèverait à 71 898 € HT. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Ile de France. Le plan de financement serait le suivant :

Coût HT du City Stade		71 898,00 €
Agence Nationale du Sport	50%	35 949,00 €
Région Ile de France	30%	21 569,40 €
Autofinancement de la Commune	20%	14 379,60 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** le projet de création d'un City Stade pour un montant HT de 71 898 € (soit TTC 86 277,60 €) ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement présenté ;

↳ **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale des Sports et de la Région Ile de France.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 11 février dernier. Monsieur le Maire explique que c'était un bon moment convivial et d'échanges pour discuter des projets des associations. Il signale que l'A.C.C. a remis un chèque de 7 500 € à la Fondation Gustave Roussy. L'Association Campélienne Animations a organisé entre autres l'an dernier, le CHAMPOPROCK qui a attiré des artistes talentueux et beaucoup de

visiteurs. La soirée disco a également été un succès. Les membres de cette association proposent de rééditer le festival CHAMPOPROCK en 2023. Une nouvelle manifestation sur le thème du théâtre d'improvisation, dénommé CHAMPOPLANCHES, se tiendra au mois de mai prochain.

Pour l'association Guillaume de Champeaux, le Maire explique que Monsieur VAUTHRIN a réalisé une brochure sur l'événement « RODIN à CHAMPEAUX » de 32 pages. Monsieur VAUTHRIN a travaillé en partenariat avec le Musée RODIN. Cette brochure sera mise à la vente dans la Collégiale.

Pour l'Association des Chats Libres, il est proposé de ne pas verser de subvention car ils n'interviennent plus sur CHAMPEAUX.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✋ **APPROUVE** les subventions aux associations ci-après, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir :

Associations Campéliennes :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative de CHAMPEAUX (A.C.C.)	1 200,00 €	Unanimité
Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde	500,00 €	Unanimité
Association « Champeaux Animations Loisirs » (C.A.L.)	4 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Association « La Campélienne Animation »	1 500,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Club des Anciens de CHAMPEAUX	350,00 €	Unanimité
Association « La Récré des 3 Villages »	1 300,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Association « Guillaume de Champeaux »	2 200,00 €	Unanimité
Total	11 550,00 €	

Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de MORMANT	240,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Association Sportive Football de BOMBON	200,00 €	Unanimité
Total	440,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	11 990,00 €	

8 – QUESTIONS DIVERSES

Signalisation routière rues de la Libération, Ferronnerie et Eugène Chassaing

Madame DEWANCKER demande si la signalisation routière va être prochainement refaite dans les rues de la Libération, de la Ferronnerie et Eugène Chassaing. En effet, la couche de roulement a été refaite en 2022 et le marquage au sol des passages piétons n'a toujours pas été réalisé. Monsieur le Maire explique que des délais techniques sont nécessaires. L'entreprise intervient demain mardi 21/02. L'entreprise a informé le Maire qu'il fallait mettre,

obligatoirement, des signalisations verticales pour signaler les passages piétons, à la charge de la Commune. Il a également demandé un devis pour la pose d'œil-de-chat supplémentaires sur les ilots centraux de la rue du Stade.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la séance est close à 19h55 et la parole est donnée au public.

Monsieur CHÉCHIN remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention pour l'A.C.C. et également pour les Anciens Combattants.

Monsieur CHÉCHIN, à propos des poubelles jaunes, demande où retirer des sacs poubelles transparents. Il lui est répondu au SMETOM. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2024, il y aura un passage par semaine.

Le public n'ayant plus de question à soulever, la séance est close à 20h00.